



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets

Année 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
Le territoire.....	2
Le service déchets-environnement.....	3
La prévention des déchets : PLPDMA 2021-2027	3
PARTIE 1 - Les indicateurs techniques.....	5
La collecte : bilan.....	5
• Collecte : la poubelle noire (OMR).....	6
• Collecte : la poubelle jaune (RSHV) et le refus de tri	6
• Collecte : le verre et le textile.....	7
• Collecte : la déchetterie.....	8
Le traitement : bilan.....	10
• Traitement : la poubelle noire (OMR).....	10
• Traitement : la poubelle jaune (RSHV).....	10
• Traitement : le verre et le textile	11
• Traitement : la déchetterie.....	11
PARTIE 2 _ Les indicateurs économiques et financiers.....	13
Le budget	13
• Charges de fonctionnement	13
• Produits de fonctionnement.....	14
• Contributions au service	15
Coûts et évolutions des différents flux.....	15
• Coûts des différents flux.....	15
• Evolution du coût aidé par habitant	17
• Evolution du coût aidé et du financement déchets.....	17
• Couverture charges et produits	18
• Comparaison de la répartition du ratio de collecte et du coût aidé.....	19
Bilan et orientations à venir	20

INTRODUCTION

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays de Duras (CCPD) :

- Création en 1992 d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) situé en Lot-et-Garonne ;
- 17 communes rassemblées autour d'un objectif commun : élaborer des projets de développement et d'aménagement du territoire ;
- Habitat rural avec une commune dominante de 1500 Habitants, Duras.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS



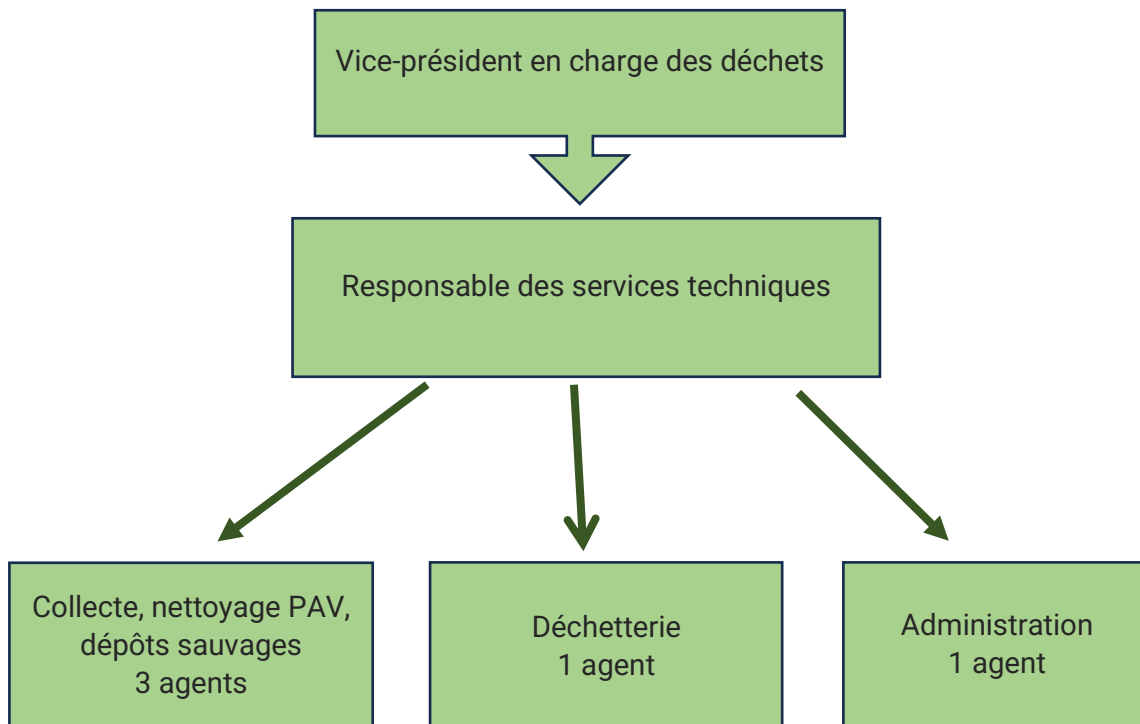
Carte des communes de la CCPD

Superficie	226.90 km²
Population	5 800 hab.
Densité	26 hab./km²
Rural	90 %
Centre-ville	10%

Source INSEE

LE SERVICE DECHETS-ENVIRONNEMENT

La **gestion des déchets** est assurée par le service environnement de la CCPD dont la charge incombe à son Vice-Président Joël KLEIBER, maire de Loubès-Bernac.



LA PREVENTION DES DECHETS : PLPDMA 2021-2027

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté par le syndicat départemental de traitement des déchets Valorizon détermine la stratégie déchets de la CCPD avec 3 axes essentiels :

- **Déploiement d'une nouvelle tarification déchets ou tarification incitative**

2025 : Deuxième année test pour préparer la TEOMI, mise à jour de la base données en lien avec les impôts, étude avec CITEXIA pour établir les modalités de la TEOMI et campagne de communication pour expliquer la TEOMI avec l'annonce de l'année en comptage réelle en 2026 pour une facturation sur la TEOM 2027.

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets**

1 agent « guide composteur » et 1 agent « maître composteur » pour accompagner le déploiement du tri à la source des biodéchets.

Travail autour de la prévention et valorisation des biodéchets pour maintenir la dynamique de généralisation du tri à la source officialisée le 1^{er} janvier 2024 :

- Mise à disposition de composteurs individuels et collectifs.
- 36 composteurs individuels distribués dans les locaux de la CCPD et à la déchetterie.
- Visite de site de Valorizon, centre de tri à Damazan et le centre d'enfouissement à Monflanquin avec le collège de Duras, les deux classes de 5^{ème}.
Au total 40 élèves ont été sensibilisé au tri et compostage des déchets

- **Développement de nouvelles filières de recyclage en déchetterie**
 - **ASL** : Articles de Sport et de Loisirs articles de sports et loisirs
 - **ABJ/JJ** : Articles de Bricolage et de Jardin/Jeux Jouets

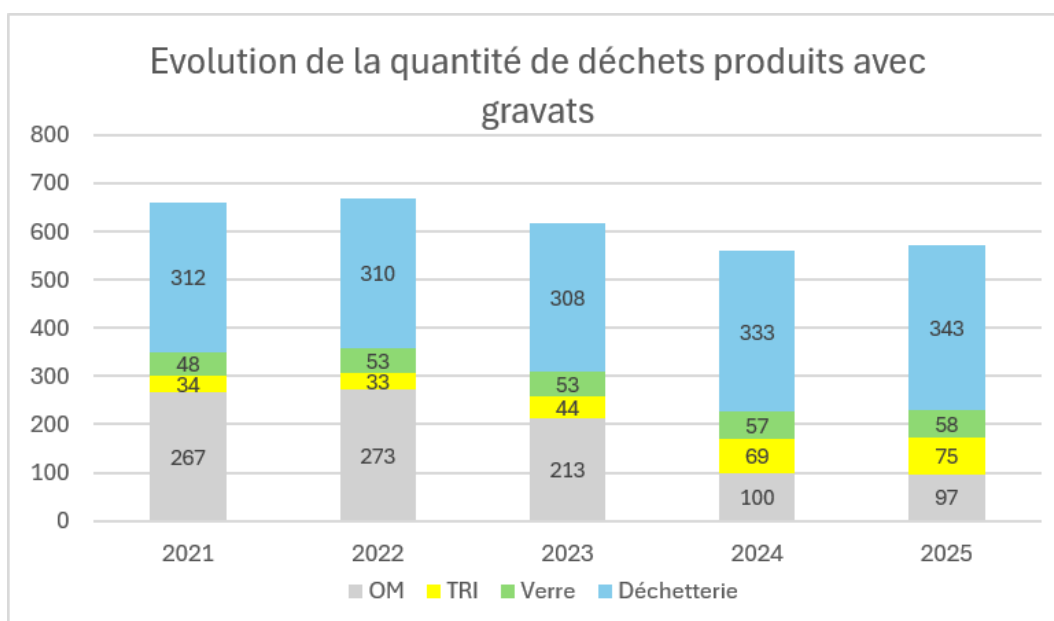
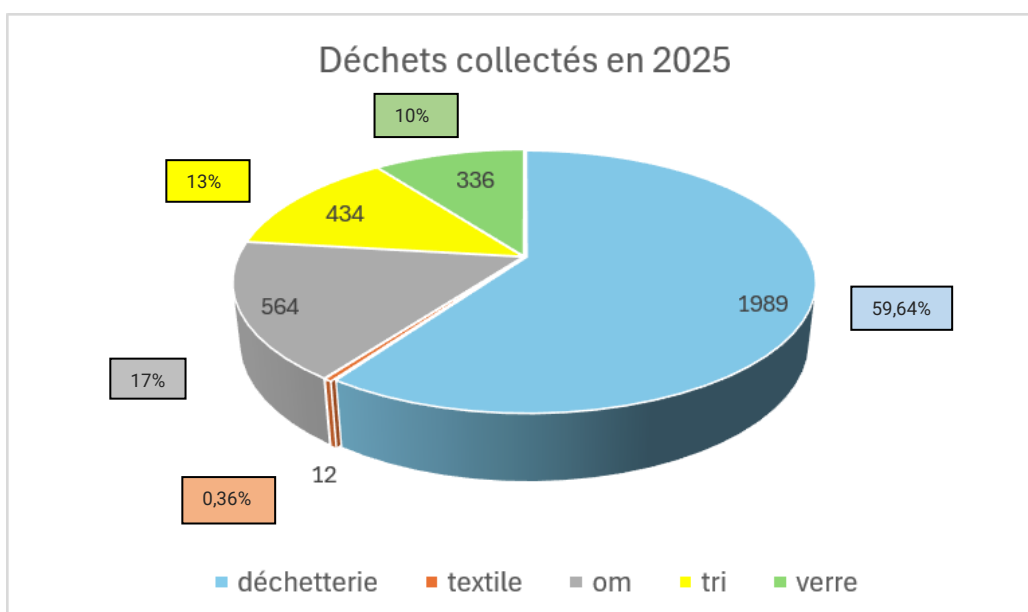


PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE : BILAN

3335 tonnes soit 575kg/hab (3245 tonnes en 2024)

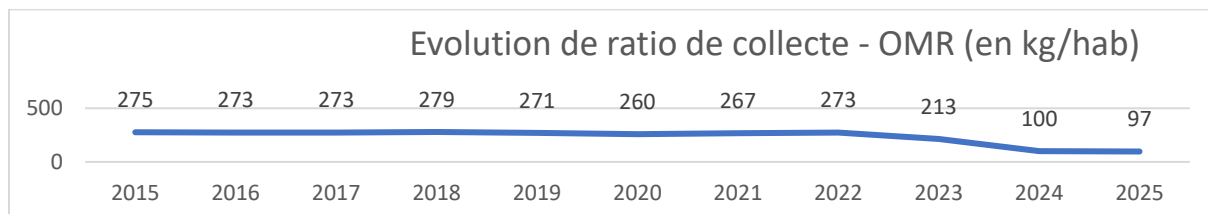
- La collecte en Points d'Apport Volontaire est effectuée 2 fois par semaine « C2 » pour les Ordures ménagères et la « poubelle jaune » (RSHV-Recyclables Secs Hors Verre)
- La collecte en Points d'Apport Volontaire pour le verre, c'est une fois toutes les deux semaines en « C 0,5 »
- La collecte des points d'apport volontaire est réalisée en fonction du taux de remplissage des colonnes grâce à un logiciel.
- Les Collectes sont assurées en régie pour les trois flux et la benne de déchets verts en déchetterie



- Collecte : la poubelle noire (OMR)

OMR : 564 tonnes - 97kg/hab (583 tonnes en 2024)

La baisse significative des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR/poubelle noire) enregistrée depuis 2023, c'est la première année que le ratio kg/hab passe sous la barre symbolique des **100kg/hab** avec **-3% par rapport à 2024**.



- Collecte : la poubelle jaune (RSHV) et le refus de tri

Recyclables : 434 tonnes – 75kg/hab (399 tonnes en 2024)

Cela fait trois ans que les consignes de tri ont été élargies et que la collecte en points d'apport volontaire (PAV) généralisé a été mise en place, ce qui a entraîné une hausse des tonnages collectés.



Le refus de tri correspond au taux d'erreurs observées par les agents du centre de tri des RSHV. Il met en exergue des éléments **qui ne devraient pas se trouver dans votre poubelle jaune** :

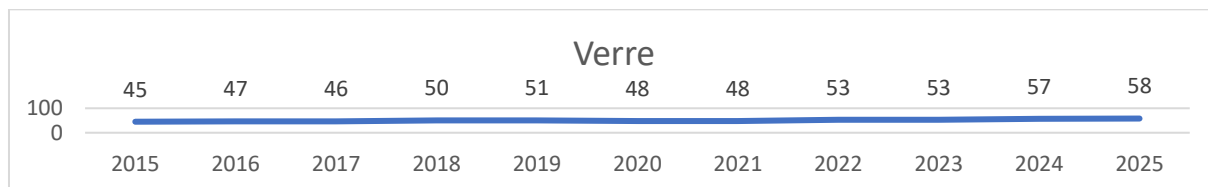
- Déchets « imbriqués » (emboîtés) qui empêchent leur orientation vers les bonnes filières > **à désimbriquer**
- Sacs d'ordures ménagères > **poubelle noire**
- Couches et protections hygiéniques > **poubelle noire**
- Bouteilles en verre > **colonnes à verre**
- Bouteilles en plastique pleines de divers liquides > **à vider avant de mettre au jaune**
- Textiles > **bornes Le Relais®**
- Appareils électriques > **déchetterie / grandes surfaces**
- Déchets agricoles (bâches...) > **filières spécialisées / déchetterie**

Il s'élève **à 35%** pour l'année 2025. Une augmentation par rapport à l'année précédente (27%) ce qui n'est pas satisfaisant : Le refus n'est pas catastrophique mais trop d'erreurs sont encore constatées et entraînent une baisse des soutiens et des « recettes matière » dont pourraient pourtant bénéficier la collectivité et ses administrés, sans mentionner les coûts environnementaux associés (transport supplémentaire, incinération, gaspillage de matériaux...).

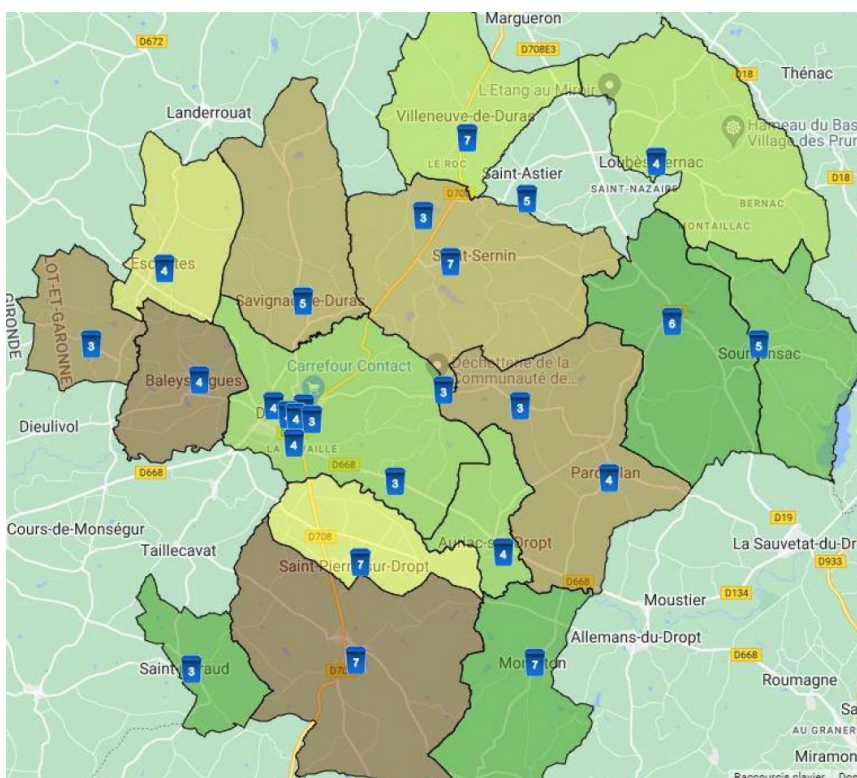
- Collecte : le verre et le textile

336 tonnes de verre - 58kg/hab (333 tonnes en 2024)

La collecte du verre a été assurée en régie en fonction du taux de remplissage des colonnes. Depuis 2023, on constate une légère augmentation de ration dut à la mise en place des nouveaux PAV.



Voici ci-dessous, la carte de la CCPD avec les 26 PAV installés. Au total 128 colonnes composées de 39 colonnes d'ordures ménagères, 54 colonnes de tri sélectifs et 35 colonnes de verre présentes sur tout le territoire



12 tonnes de textiles - 2kg/hab (12 tonnes en 2024)

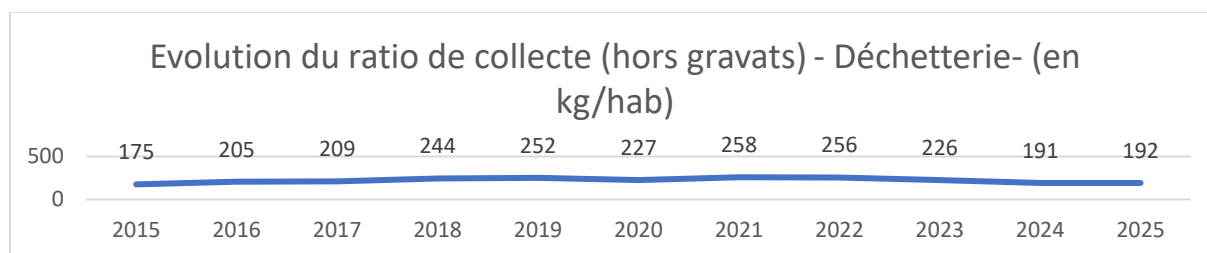
Les textiles sont collectés dans les 4 bornes de points d'apport volontaire situées sur les communes de Duras (3 bornes) et Soumensac (1 borne).

Dans ces bornes, vêtements, sacs, chaussures et tous les autres textiles (même troués et/ou abîmés) peuvent être déposés. Il faut seulement penser à attacher les chaussures par paires et veiller à déposer des tissus **propres et secs**, qui ne soient **pas souillés** par des produits chimiques ni humides.

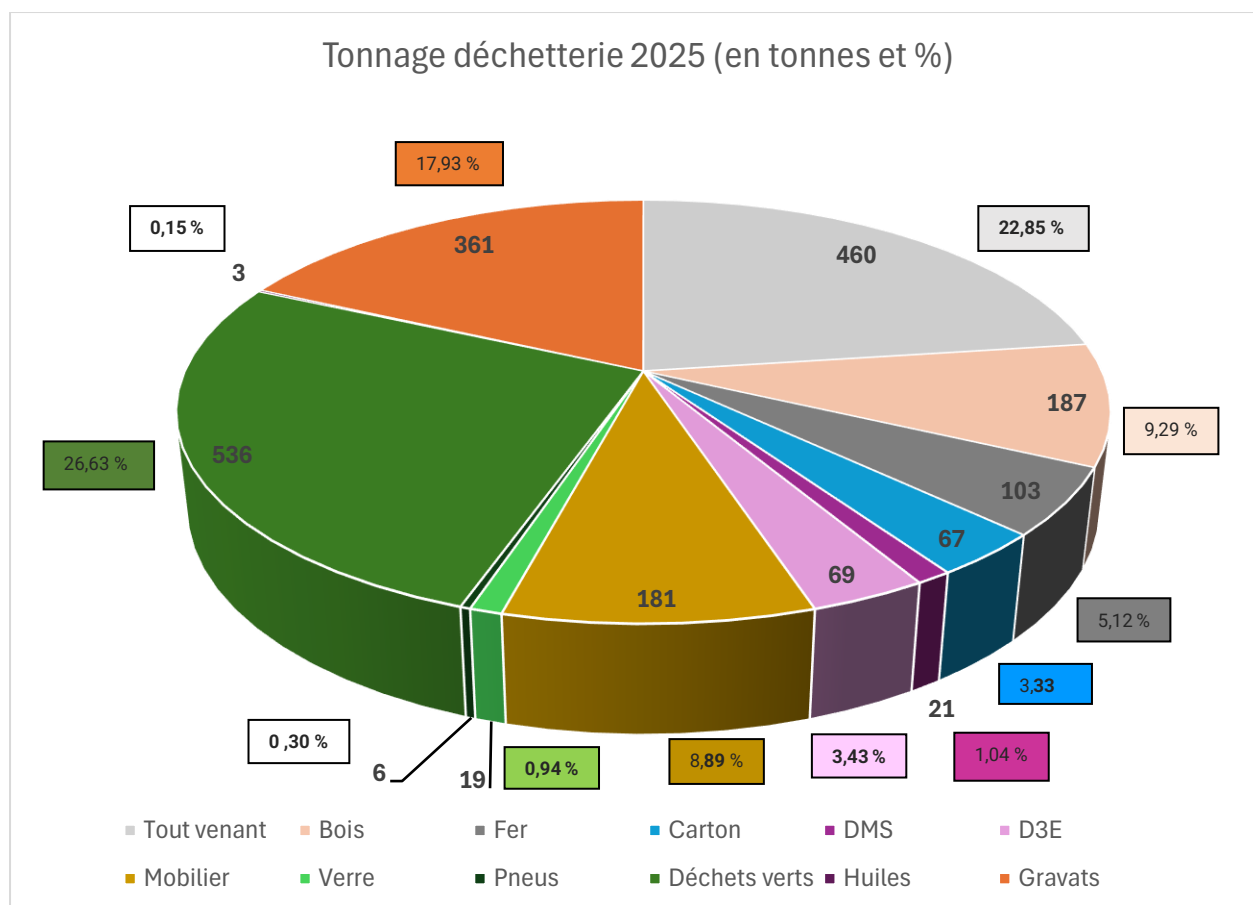
Sur la commune de Duras, il y a une friperie et une recyclerie qui a ouverte en Août 2025, où les habitants peuvent donner les vêtements pour une seconde vie.

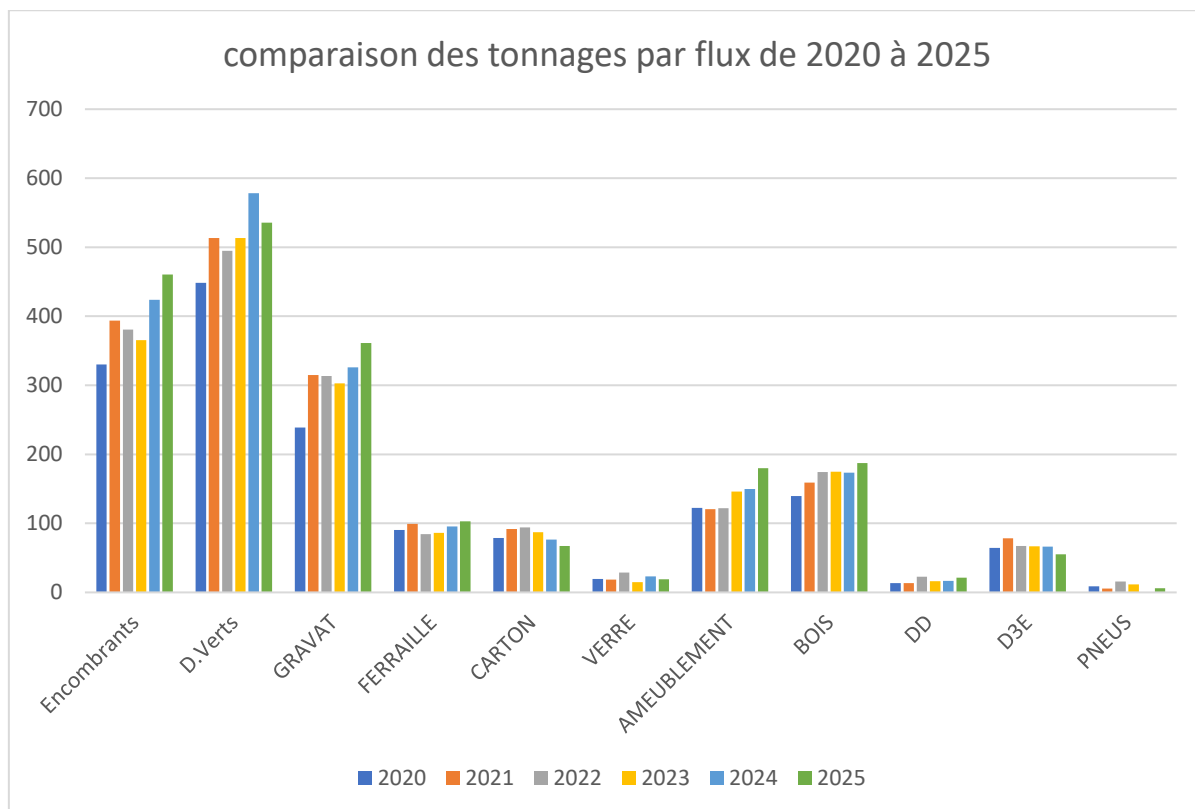
• Collecte : la déchetterie

1989 tonnes tous déchets confondus - 342kg/hab (1930 tonnes en 2024)



- 1 agent garant d'un tri optimal des déchets
- 15 754 passages sur l'année, soit en moyenne 52 passages/jour
- Tonnages en légère augmentation comparés à 2024
- Légère augmentation de 9% des déchets enfouis : 424t en 2024 contre 460t en 2025
- Pas de report constaté des OMR sur les enfouis de déchetterie

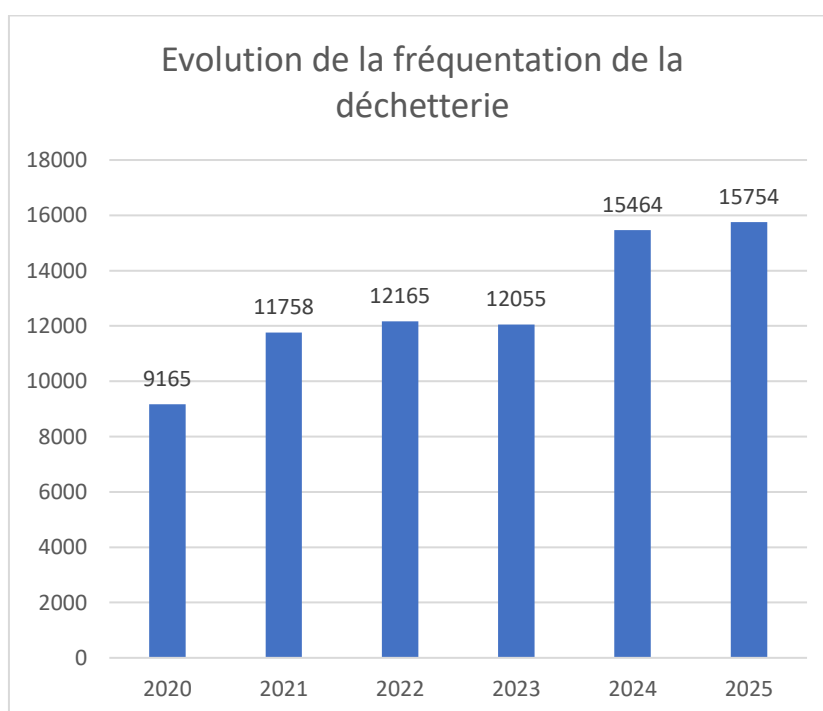




Précision : L'accès à la déchetterie des professionnels et des particuliers est soumis aux conditions suivantes :

Autorisation d'accès unis d'un badge, bleu pour les particuliers et rouge pour les professionnels et les gîtes.

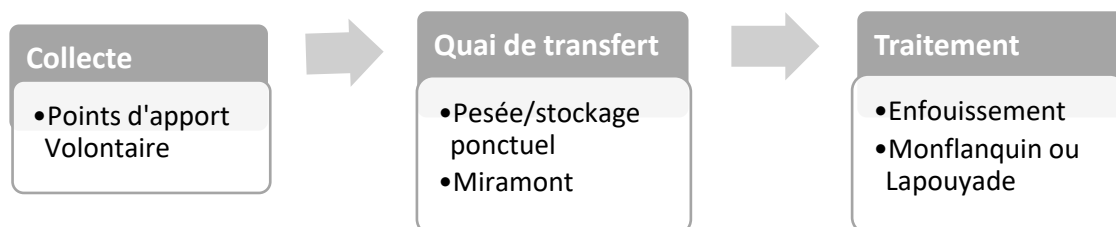
- *Pour les professionnels à partir du 13^{ème} dépôt par an en déchetterie, facturation de 20 € par passage. Il convient de rappeler qu'un dépôt correspond au maximum à 5m³ de déchets.*
- *Pour les particuliers à partir du 26^{ème} dépôt par an en déchetterie, facturation de 5€ par passage. Il convient de rappeler qu'un dépôt correspond au maximum à 3m³ de déchets.*



LE TRAITEMENT : BILAN

- **Traitement : la poubelle noire (OMR)**

Circuit des OMR



Un site d'enfouissement ou ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) est un casier (fosse) dont le fond est tapissé d'une épaisse bâche. Les déchets sont déversés dans le casier jusqu'à ce qu'il soit plein. Une fois le casier rempli, les déchets sont recouverts d'une autre bâche puis par de la terre.

Les déchets stockés dans ces casiers produisent des gaz (dont du méthane) et des jus (les lixiviats). L'objectif est de minimiser l'impact des déchets sur l'environnement.

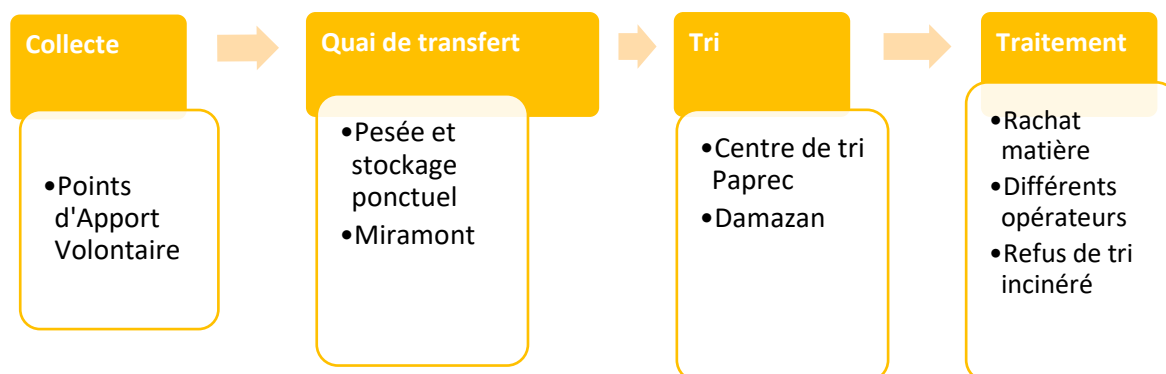
Le méthane continue à être collecté par des puits plusieurs années après la fermeture du casier (jusqu'à 30 ans).

Les lixiviats sont traités via des stations d'épuration afin de rendre le liquide aussi clair que de l'eau, avant d'être rejetés par la suite.

Les OMR ne peuvent pas être efficacement valorisées, c'est pourquoi il convient d'accorder une attention particulière au tri des emballages, des papiers mais aussi et surtout au **tri à la source des biodéchets** qui représentent environ un tiers des déchets ménagers jetés à la poubelle noire.

- **Traitement : la poubelle jaune (RSHV)**

Circuit des RSHV



Le centre de tri de PAPREC accueille les déchets recyclables de la CCPD depuis le second trimestre 2023 (auparavant au centre PAPREC d'Illats).

Ce centre flambant neuf (ouverture janvier 2023) bénéficie des technologies performantes : cribles balistiques, trieurs optiques (plastiques et cartons), aimants (acier), courant de Foucault (aluminium).

Les refus de tri (152 tonnes cette année) sont écartés et envoyés pour incinération.

- **Traitement : le verre et le textile**

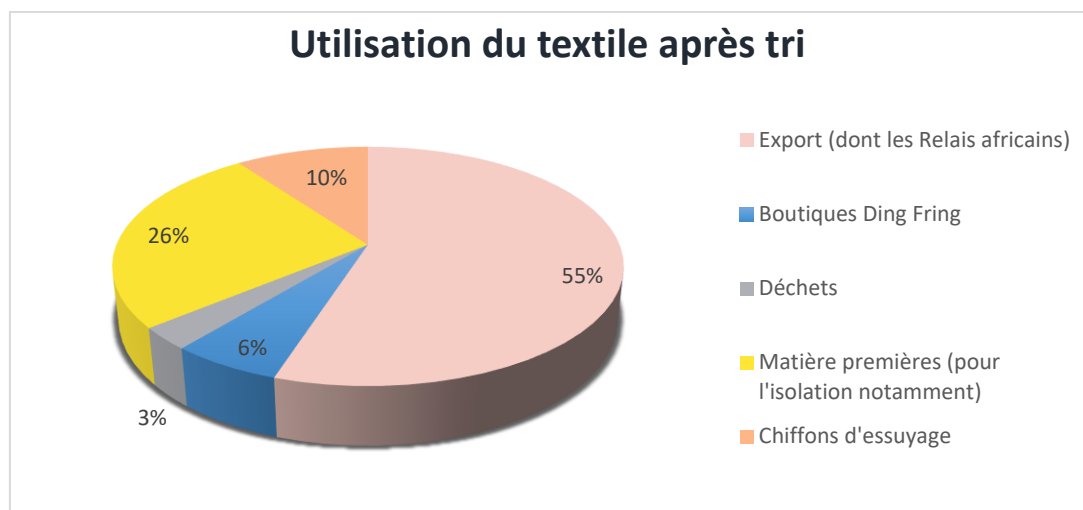
Le verre est valorisé à la verrerie de Izon en Gironde.

Il convient de préciser qu'il est recyclable à l'infini.

Par conséquent, il est primordial qu'il ne se retrouve pas à la poubelle noire. Il ne doit pas être non plus déposé à la poubelle jaune, sous peine d'être considéré comme un refus de tri.

Le textile est pris en charge par Le Relais® Gironde qui trie à nouveau les textiles et en valorise 97 % avec l'ambition de tendre vers 100% de réutilisation et de recyclage.

Il n'y a pas de coût afférent à ce flux pour la CCPD.



Source Le Relais®

- **Traitement : la déchetterie**

En déchetterie, chaque type de déchet a un mode de traitement qui lui est propre :

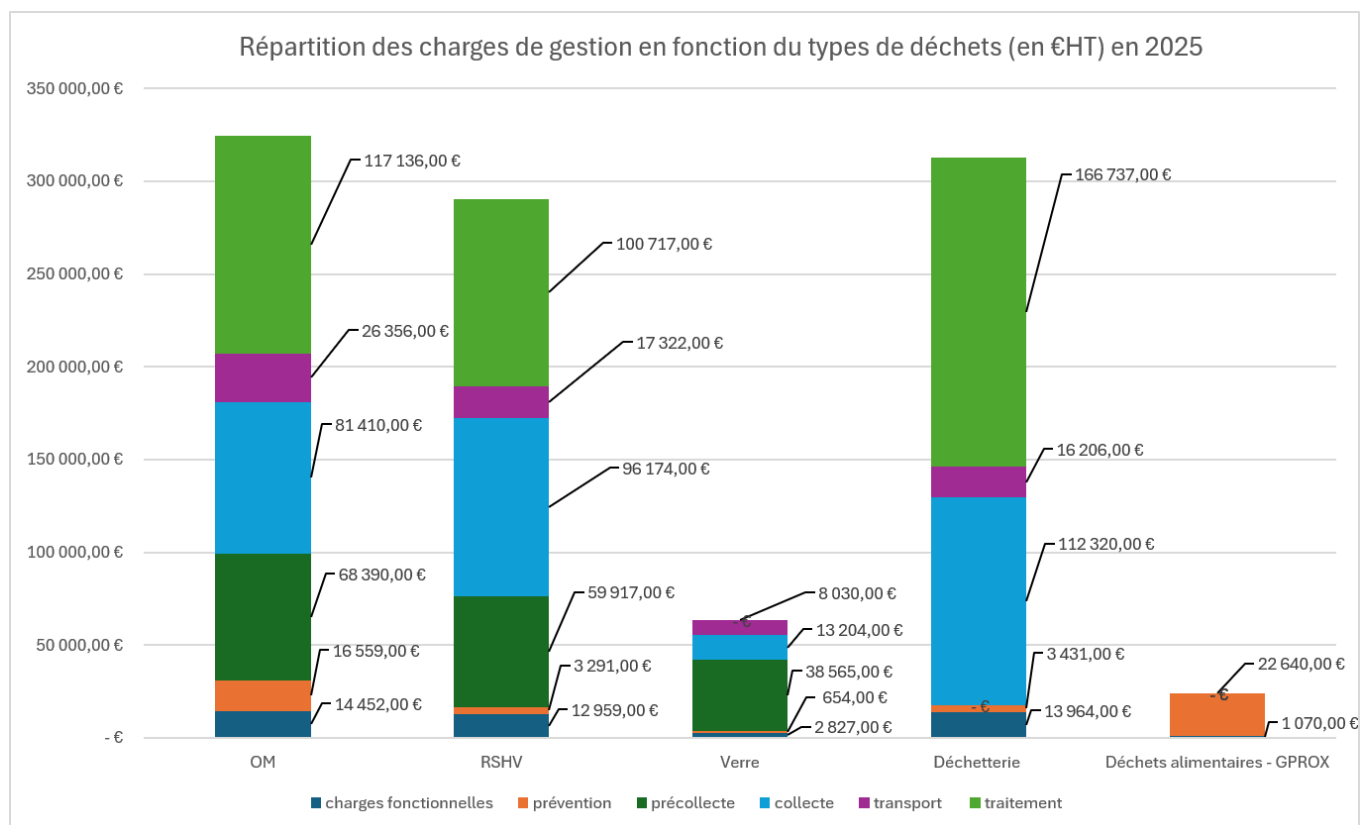
Type de déchets	Traitement
Appareils électriques et électroniques, gros électroménager froid et hors-froid, petits appareils en mélange et écrans	Valorisation matérielle et énergétique en usines spécialisées
Déchets dangereux spécifiques des ménages (peintures, soude, acides, insecticides, herbicides, combustibles...) et hors filière (huiles liquides, enduits, colles, radiographies médicales, batteries, piles, cartouches d'encre...)	Incinération ou traitement spécifique
Gros cartons d'emballage	Recyclage en nouveaux cartons ou papier essuie-tout
Métaux	Recyclage en pièces métalliques (usage automobile notamment)
Végétaux	Compostage à Pardaillan (47)

Gravats en mélange	Tri, concassage et valorisation en matériaux de construction
Bois	Valorisation en matière ou énergie
Mobilier	Tri, démantèlement, valorisation énergétique ou réutilisation avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire
Articles de bricolage et jardin / Articles de sport et loisirs	Réemploi et réparation en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS), recyclage
Déchets enfouis	Casiers d'enfouissement

PARTIE 2 _ LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS¹

LE BUDGET

- Charges de fonctionnement

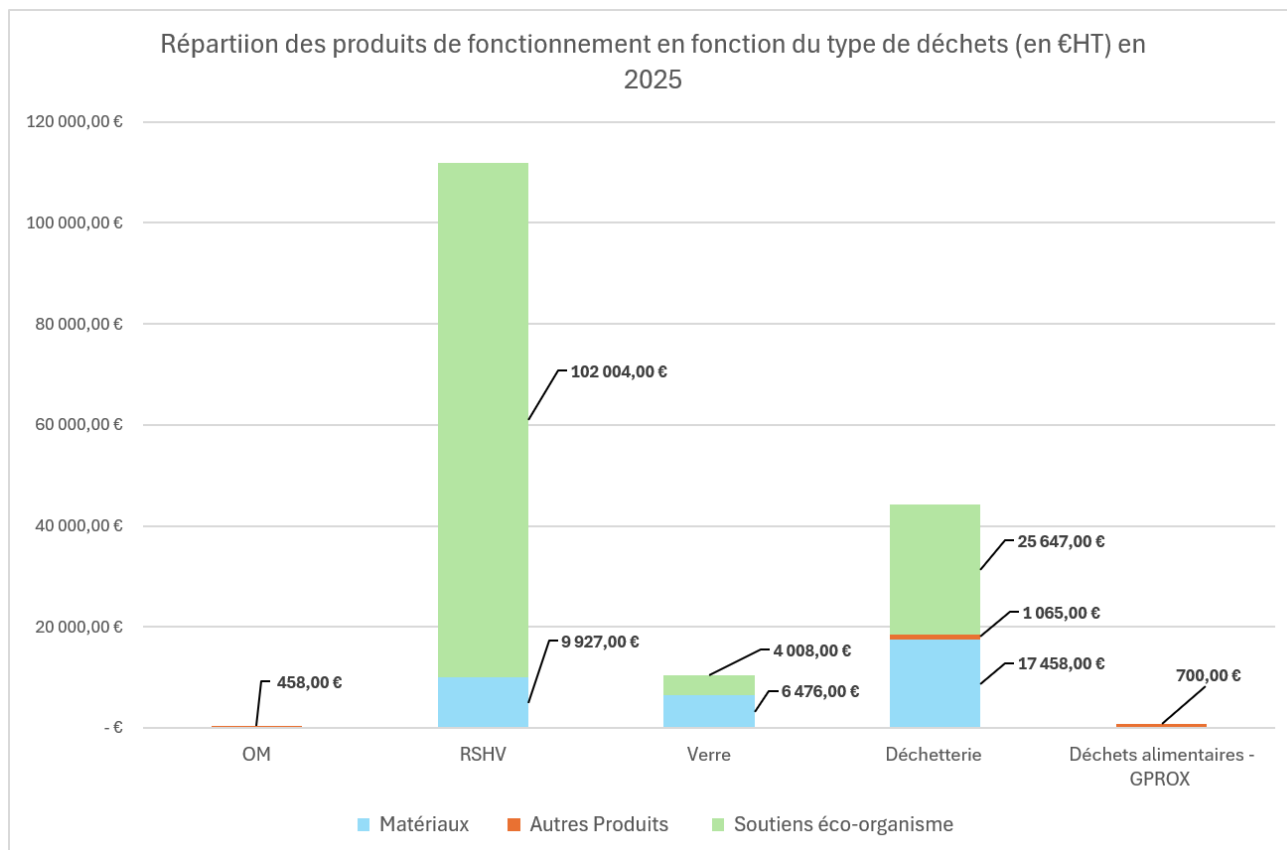


¹ Résultat selon une méthode de comptabilité analytique ComptaCoût (ou matrice des coûts) élaborée par l'ADEME pour une analyse précise des coûts réels de gestion sur un exercice donné.

Les OMR représentent la part la plus lourde des dépenses déchets suivi de la déchetterie.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) poursuit son augmentation pour inciter les collectivités à réduire leurs tonnages de déchets ultimes à enfouir (2022=45€/t ; 2023=52€/t ; 2024=59€/t ; 2025=65€/t ; 2026=69€/t).

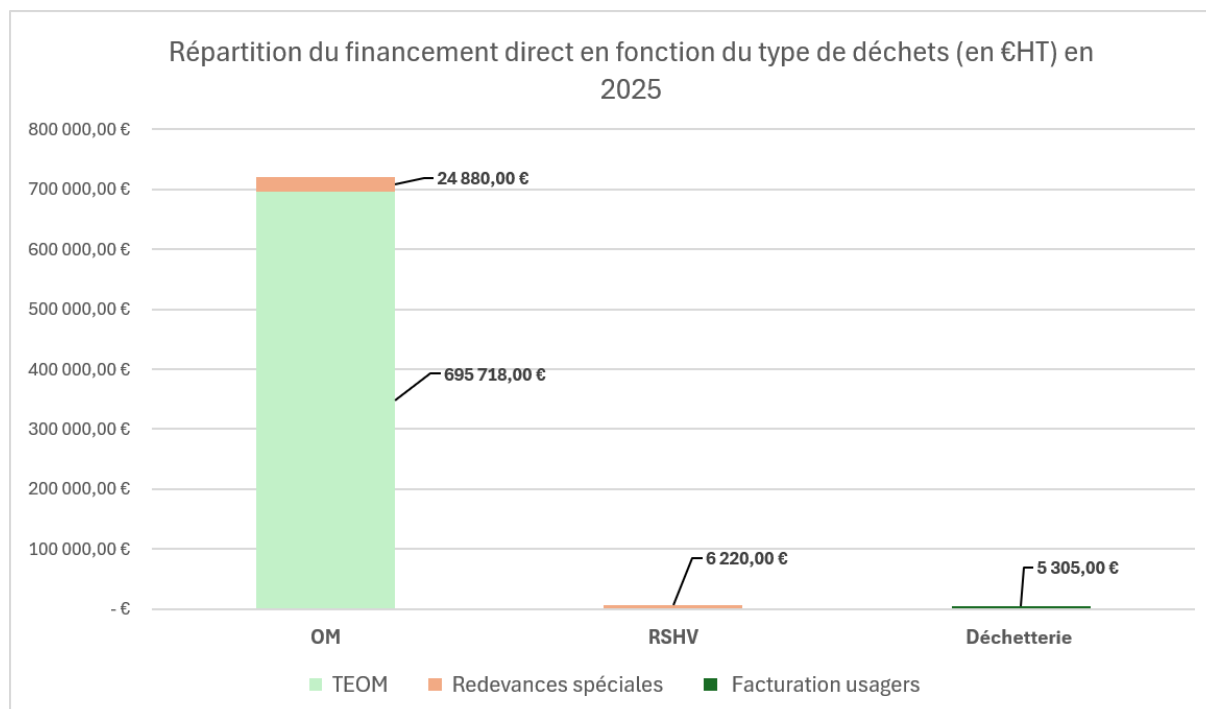
- Produits de fonctionnement



Soutiens = participations financières des éco organismes

La grande majorité des produits de fonctionnement nous viennent du soutien de l'éco-organisme CITEO. La part des recettes liées à la revente matériaux est faible (cf. Couverture charges et produits plus bas).

Contributions au service



La TEOM représente la totalité du financement direct du service Déchets.

Les facturations usagers correspondent aux :

- Nombre de passages en déchetterie pour les professionnels et les particuliers qui ont dépassé le seuil autorisé pour l'année 2025.
- redevance spéciale payée par certains gros producteurs de déchets (3 entreprises).

COUTS ET EVOLUTIONS DES DIFFERENTS FLUX

- Coûts des différents flux

Année 2025	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchetterie	Déchets alimentaires GPROX	
Coût complet	324 302	63 281	290 380	312 658	23 710	1 014 331
Coût technique	323 844	56 805	280 452	294 135	23 010	978 247
Coût partagé	323 844	52 796	178 449	268 489	23 010	846 588
Coût aidé HT	323 844	52 796	178 449	268 489	23 010	846 588
TVA acquittée	19 138	2 891	17 232	18 029	104	57 394
Coût aidé TTC	342 983	55 687	195 681	286 517	23 114	903 983
Financement déchets						732 123

Coût complet = total des charges

Coût technique = coût complet – vente de produits et d'énergie – autres produits (vente composteurs)

Coût partagé = coût technique – tous soutiens de sociétés agréées

Coût aidé HT = coût partagé – reprises des subventions d'investissement

Financement déchets = TEOM, Redevance Spéciale, Redevance manifestations et Redevance déchetterie

En 2025, le **taux de couverture du service** (financement déchets/coût aidé TTC) est de **81%** (contre 92% en 2024). Autrement dit, la gestion des déchets sur le territoire n'est pas entièrement couverte par les contributions de TEOM et des diverses redevances. Cette année, 171 860€ de dépenses doivent donc être financés par le budget général de la collectivité.

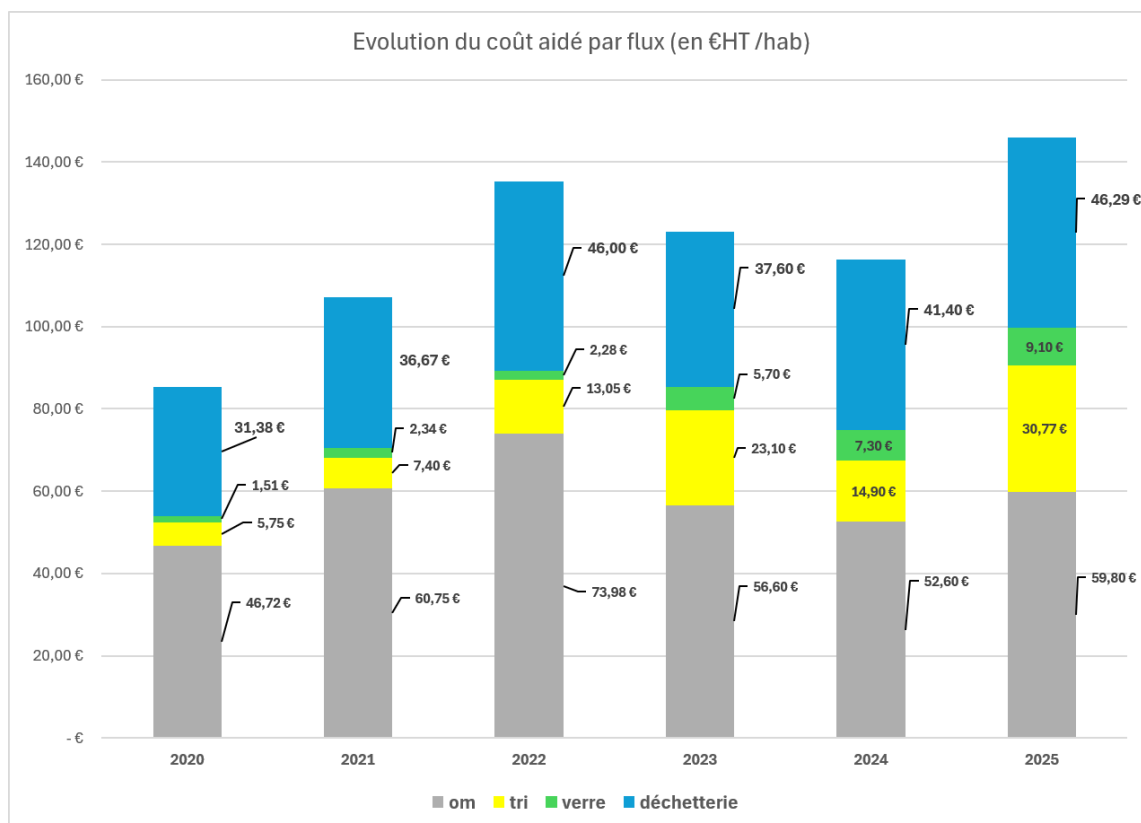
L'objectif pour les années suivantes est d'optimiser ce taux de couverture afin que charges et produits soient à l'équilibre.

Le détail par habitant :

Année 2025 Montants par habitant	Flux de déchets				Déchets alimentaires GPROX	Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchetterie		
Coût complet	56	11	50	54	4	175
Coût technique	56	10	48	51	4	169
Coût partagé	56	9	31	46	4	146
Coût aidé HT	56	9	31	46	4	146
TVA acquittée	3	0	3	3	0	10
Coût aidé TTC	59	10	34	49	4	156
Financement déchets						126

En 2025, le coût de la gestion des déchets **par habitant** représente **156€TTC** contre 124€TTC en 2024 soit une hausse de 25,8%.

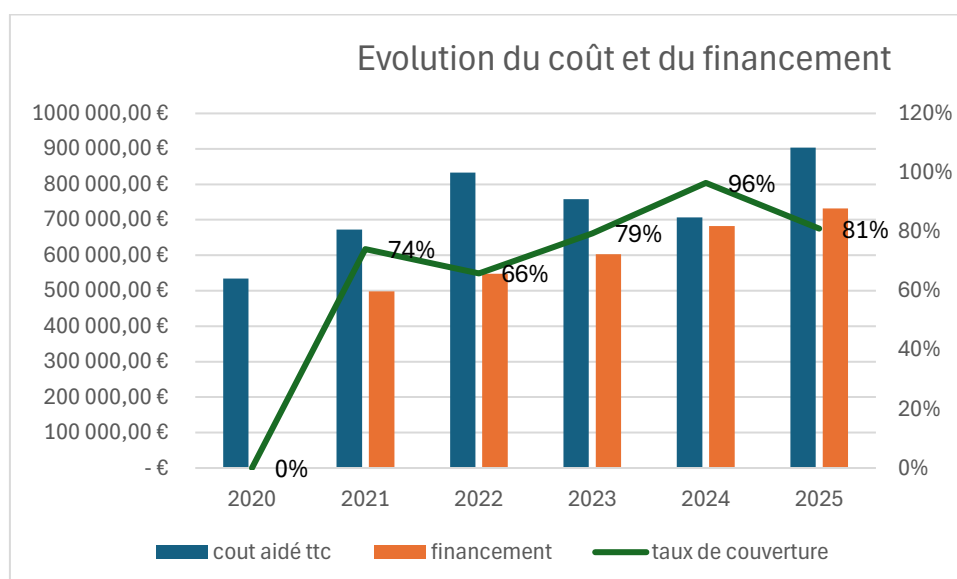
- Evolution du coût aidé par habitant



Constat :

- Des coûts qui restent stables malgré une nette diminution des tonnages d'OMR (-11%), dut aux investissements réalisés en 2023 pour l'installation de la collecte en PAV.
- Le coût de la poubelle jaune augmente conjointement à l'augmentation des tonnages collectés.

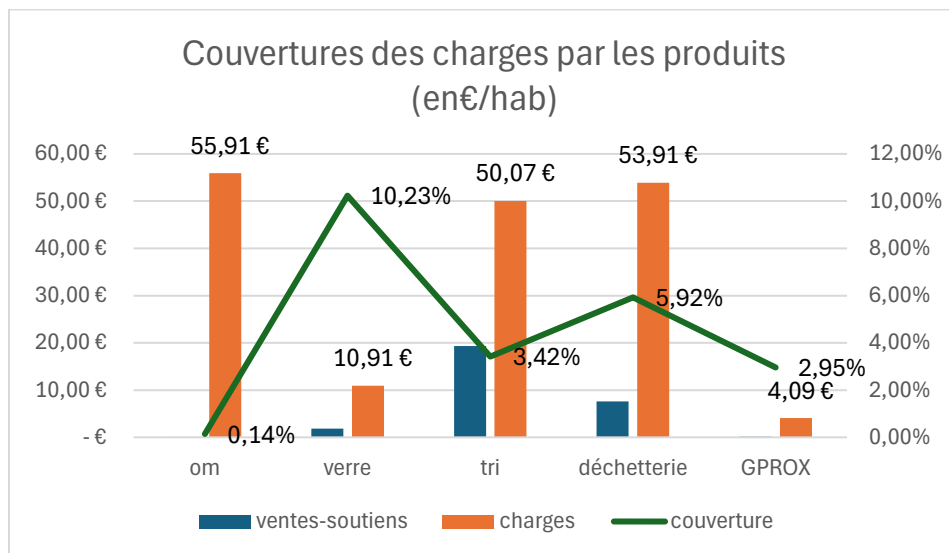
- Evolution du coût aidé et du financement déchets



Constat :

- Le service Déchets est en sous financement.
- Le coût aidé est vari chaque année car les charges et les produits obtenus sont aléatoires.
- Le financement est en augmentation constante.

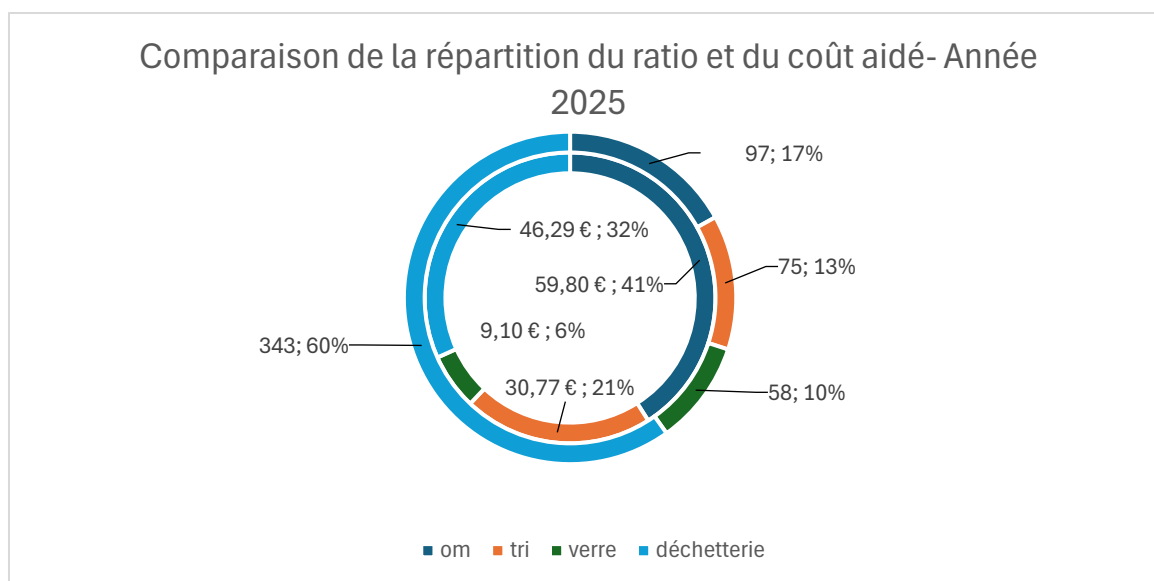
- **Couverture charges et produits**



Ce graphique met en évidence que pour tous les flux le taux de couverture des produits est très faible. Mais si le verre a le meilleur taux, il faut donc aller chercher d'autres recettes pour couvrir les charges

L'idée répandue que les collectivités « font » de l'argent via la revente de matériaux – notamment issus de la poubelle jaune – est totalement incohérente avec la réalité financière comme montré dans ce graphique.

- Comparaison de la répartition du ratio de collecte et du coût aidé



Ce graphique permet de comparer le poids des déchets à leurs coûts pour la collectivité.

Comme l'année précédente, il met ainsi en évidence le **coût élevé de gestion des OMR** face à la répartition du poids de ce flux : pour un quart des tonnages collectés, cela représente pratiquement la moitié du coût du service.

Les flux de déchetterie représentent quant à eux plus de la moitié des tonnages collectés pour pratiquement la moitié des coûts du service.

La charge financière des papiers et emballages est pondérée par les recettes générées par le soutien de l'éco organisme CITEO et les reventes de matières, mais reste bien un coût à supporter pour la collectivité.

Le verre reste un flux aussi bien intéressant d'un point de vue écologique (recyclable à l'infini) qu'économique (coût limité).

BILAN ET ORIENTATIONS A VENIR

Deuxième année test pour la mise en place de la TEOMI, l'année 2025 confirme la vague de baisses des tonnages d'OMR, consolidant ainsi les bons résultats de 2024.

L'objectif fixé en 2023 est donc atteint concernant la poubelle noire, premier levier à actionner pour les collectivités.

Pour autant, il convient d'être vigilant :

- Veiller à maintenir la sensibilisation pour éviter une augmentation du refus de tri de la poubelle jaune ;
- Continuer les efforts sur la diminution des tonnages d'OMR : nous y trouvons encore des déchets organiques ;
- Pousser la réflexion pour une optimisation de la gestion des flux de déchetterie.

